



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-331

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme Annie GUILLEMOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-332

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme HUGO (pouvoir M. FLAVENOT), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 8 novembre 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-333

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET: FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget Principal pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes 21 668 598 €
- Dépenses 21 668 598 €

INVESTISSEMENT

- Recettes 8 214 817,12 €
- Dépenses 8 214 817,12 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (**Contre** : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget Principal 2019 pour un montant total de **29 883 415,12 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-334

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget de l'Eau pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes 453 207,79 €
- Dépenses 453 207,79 €

INVESTISSEMENT

- Recettes 865 109,26 €
- Dépenses 865 109,26 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (**Contre** : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget de l'Eau 2019 pour un montant total de **1 318 317,05 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-335

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMÉT (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET « LOCATIONS »
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget « LOCATIONS » pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes 391 341,50 €
- Dépenses 391 341,50 €

INVESTISSEMENT

- Recettes 102 448,67 €
- Dépenses 102 448,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE), Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget « LOCATIONS » 2019 pour un montant total de **493 790,17 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-336

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget Restauration Municipale pour 2019 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	872 150 €
- Dépenses	872 150 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	33 808,65 €
- Dépenses	33 808,65 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (**Abstentions** : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE), Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget Restauration Municipale 2019 pour un montant total de **905 958,65 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-337

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGIARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT-CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Vu l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service d'eau potable de Lunéville et qui sera transmis aux membres de l'assemblée le 7 décembre 2018,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 décembre 2018,

Considérant que le contrat de concession du service d'eau potable de Lunéville arrive à expiration le 31/12/2019,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mmes DI MARINO, SARDE – Abstention : M. VALOIS),
Après avis du Comité Technique du 23-11-18,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 03-12-18,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- approuve le principe de l'exploitation du service d'eau potable de Lunéville dans le cadre d'une concession de service public. Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, l'assemblée délibérante n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service,

- approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-338

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : FINANCES – SERVICES PUBLICS LOCAUX – TARIFS 2019

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- valide les documents ci-joints fixant les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019,
- autorise le Maire à signer les conventions et les éventuels avenants relatifs à l'application de ces tarifs.

I - ANIMATION

* DROITS DE PLACES

Attraction foraine sans distinction de genre	Forfait			2019
. de 0 à 100 m ²	le m ²	2,80 €		2,80 €
. de 101 à 200 m ²	"	2,60 €		2,60 €
. au-delà de 200 m ²	"	2,50 €		2,50 €
Droits pour branchements électriques (métiers forains)		Par jour		
. Inférieur à 20 Ampères		3,10 €		3,00 €
. de 20 à 39 Ampères		4,00 €		3,90 €
. de 40 à 59 Ampères		5,30 €		5,25 €
. au-delà de 59 Ampères		7,40 €		7,30 €
Caravanes forains	Par jour	1,30 €		1,30 €
- Fêtes de quartier - le samedi et dimanche :				
. de 0 à 100 m ²	le m ²	1,75 €		1,75 €
. de 101 à 200 m ²	"	1,55 €		1,55 €
. au-delà de 200 m ²	"	1,35 €		1,35 €
Manège (en dehors des foires et fêtes de quartier)	La semaine	78,00 €		77,00 €
Autres attractions pour enfants	Par jour	37,00 €		36,50 €
- Cirques ou théâtres forains				
La place	le 1 ^{er} jour	1,00 €		1,00 €
	Jours suivants	0,50 €		0,50 €
Forfaits	Eau	50,00 €		50,00 €
	Electricité	100,00 €		100,00 €
* MARCHES				
par mètre linéaire				
	du 1er Janvier au 31 Mars	1,00 €		1,00 €
	du 1er Avril au 31 Décembre	1,40 €		1,40 €
NOTA : Aueuils s'ajoutent une surtaxe de 0,10 € par mètre linéaire pour l'association des commerçants non sédentaires de Lunéville				
Droits pour branchement électrique (par jour et par étal)				
	- 5 ampères	3,30 €		3,30 €
	- 10 ampères	4,30 €		4,15 €
* POINTS DE VENTE TEMPORAIRES				
L'encaissement se fera le 1er jour de l'installation				
par point de vents				
.marrons, huîtres	Par mois	72,00 €		72,00 €
.pizzas, snacks, confiseries	Par mois	140,00 €		140,00 €
	Par jour	15,00 €		15,00 €
. glaces	Forfait pour la saison (Mars à Septembre inclus)	390,00 €		387,00 €
.occupations ponctuelles (commerce en tout genre)	Par jour	72,00 €		71,00 €
.occupations occasionnelles pour marchandise (fleurs)	Par jour	32,00 €		31,00 €
Foire Grassee	Le mètre linéaire	11,00 €		11,00 €

II - HYGIENE & SANTE

* TAXE DE DESINFECTION

Par volume de 20 m3 désinfecté	21,30 €	21,00 €
Pour les maladies à déclaration obligatoire	10,60 €	10,00 €
Aérosol Cafards-Fourmis-Moustiques	150 ml 8,50 €	8,40 €
Aérosol Insectes Volants	400 ml 9,60 €	9,50 €
Aérosol Désodorisant	150 ml 9,60 €	9,50 €
Insecticide Liquide	750 ml 12,80 €	12,60 €

III - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

* DROIT DE VOIRIE

PREMIERE SECTION

Occupation permanente de la voie publique ou du domaine communal

. Appareil distributeur de carburant - par an	34,50 €	34,00 €
. Appareil distributeur de boissons, publicitaire ou autres (au sol, fixe ou mobile - par an)	60,00 €	60,00 €
. Borne air et eau - lunité par an	14,60 €	14,00 €

DEUXIEME SECTION

Sland de vente à emporter d'un commerce existant - par an, par unité	30,40 €	30,00 €
. Etagères régulières de marchandises, rôtissoires etc - par m ² et par mois	1,60 €	1,60 €
. Terrasse close - par an, le m ²	56,60 €	56,00 €
. Terrasse mobile - par mois, le m ²	2,40 €	2,30 €
. Occupation de la voie publique pour dépôt de matériaux, matériels et travaux - par semaine et par m ²	1,80 €	1,70 €

NOTA : Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins
de 48 H. L'occupation de moins de 7 jours se paie comme la semaine

. Occupation du domaine public par des échafaudages (même suspendus) ou pour des travaux à un immeuble, à une façade ou à une devanture (droits dus par l'entreprise) - Les périodes de chômage-intempéries seront déduites / par semaine et par m ²	1,80 €	1,70 €
--	--------	--------

NOTA : Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins de 48 h.
L'occupation comprise entre 48h et moins de 6 jours se paie comme la semaine

. Occupation temporaire pour des véhicules : occupation du domaine public par des présentations de véhicules, exposi- tion itinérante sur camion (à titre commercial) par jour et par m ²	1,80 €	1,70 €
---	--------	--------

NOTA : Arrondi au m² ou mètre linéaire supérieur de toutes les cotes inférieures ou comprises entre ces dimensions.

Réservation d'emplacement de stationnement
pour véhicule ou dépôt de matériaux (au delà d'une semaine)

Par emplacement et par semaine	21,00 €	20,00 €
--------------------------------	---------	---------

IV - RESTAURATION MUNICIPALE

Prix repas adultes	7,60 €	7,50 €
Personnels municipal & C.C.A.S.	5,60 €	5,60 €
Prix boisson	1,00 €	1,00 €
Eau (0,5l)	0,50 €	0,50 €
Dosetta café	0,40 €	0,40 €

*Personnel d'Encadrement

Pour établissement de fiche de paie au tarif journalier

Accueil de loisirs :

- Directeur Adjoint :	52 €	61,00 €
- Animateur référent :	47 €	46,00 €
- Animateur diplômé et stagiaire :	45 €	44,00 €
- Animateur non diplômé :	40 €	39,00 €

V - JEUNESSE

*Formation de Compétances de Citoyen de Sécurité Civile de Niveau 1

La Formation	Lunévillois	10 €	10,00 €
--------------	-------------	------	---------

Accueil Jeunes (Délibération du 12 novembre 2015) :

SERIES	QUOTIENT FAMILIAL	ADHÉSIONS	
A	de 0 à 600 €	3 €	3,00 €
B	de 601 à 800 €	4 €	4,00 €
C	plus de 800 €	5 €	5,00 €
D	non Lunévillois	10 €	10,00 €

VI - PERSONNEL MUNICIPAL

Pour établissement de mémoire : tarif horaire

Filière Technique

Catégorie

C	36,00 €	35,00 €
B	53,00 €	52,00 €
A	88,00 €	87,00 €

Filière Administrative

Catégorie

C	39,00 €	38,00 €
B	47,00 €	46,00 €
A	62,00 €	61,00 €

Police Municipale (Hors Véhicule)

Chef	46,00 €	45,00 €
Autres Agents	39,00 €	38,00 €

VII - DIVERS

ARCHIVES & DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Format A4	Photocopie : l'unité	0,18 €	0,18 €
Format A3	Photocopie : l'unité	0,36 €	0,36 €

. Photocopie et fax de document - Autres services

Format A4	La page	0,37 €	0,37 €
Format A3	La page	0,47 €	0,47 €

Partenaires locaux de Lunéville Service Meurthe (pour le service qu'ils offrent à leurs usagers)

La page	0,37 €	0,37 €
---------	--------	--------

Travaux exécutés par l'Imprimerie Municipale (tous formats, papier < ou = à 160 g) Hors M.O. (tous formats papier > à 160 g) Hors M.O. (tous formats) Hors M.O.

Hors partenaires publics			
La page	Noir et Blanc	0,07 €	0,07 €
La page	Noir et Blanc	0,11 €	0,11 €
La page	Couleur	0,15 €	0,15 €

VIII - CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

(fera l'objet d'une délibération nominative pour le versement effectif des prix après décision du jury)

	Maisons avec jardin visible depuis la rue	Fenêtres - Balcons Terrasses	Jardins Potagers	Décor sur Espace Public
1 ^{er} Prix	180 €	180 €	180 €	180 €
2 ^e Prix	150 €	150 €	150 €	
3 ^e Prix	100 €	100 €	100 €	

IX - MATERIELS MUNICIPAUX

Pour établissement de mémoire : tarif horaire

Immatriculation	Marque Type		2019	P.M. 2018
183021	MANITOU MT732	004	80 €	
954452	JCB 3CX	005	80 €	
107412	YANMAR SV15	007	80 €	
	Balayeuse Eurovoirie	006	80 €	78,80 €
2009122	EUROVOIRIE Citylav 2020	008	80 €	78,80 €
	Chariot élévateur télescopique	010	40 €	39,40 €
	Tracto-pelle	011	50 €	49,60 €
	Compresseur avec marteau	012	27 €	26,30 €
	Cylindres vibrants	013	27 €	26,30 €
	Plaque vibrante - Patin vibrant	014	18 €	17,20 €
	Moto pompe	015	18 €	17,20 €
	Hydrocureuse - Nettoyeur HP	016	25 €	24,30 €
	Groupe électrogène	017	13 €	13,20 €
	Bétonnière	018	17 €	16,20 €
	Mini-Pelle	019	40 €	39,40 €
	Epandeur - Saleuse	020	27 €	26,30 €
	Tondeuse - souffleur feuilles	021	13 €	13,20 €
	Tondeuse autoportée - Aspirateur feuilles	022	25 €	24,30 €
	Débroussailluse - Tronçonneuse	023	13 €	13,20 €
	Broyeur de branches Posch	024	27 €	26,30 €
	Tracteur	025	27 €	26,30 €
	Balai Ramasseur	028	18 €	17,20 €
BH 964 J	PEUGEOT FOX 062	062	70 €	68,70 €
BH 976 J	MBK FLIPPER LIGHT	063	70 €	68,70 €
AP 174 N	MBK FLIPPER	064	40 €	
CH 37 X	KYMCO Agility	067	40 €	
EV-618-BT	RENAULT Kangoo ZE	101	40 €	
DQ-794-QL	GOUPIL G3	102	40 €	39,40 €
DL-298-DZ	PEUGEOT 208	103	40 €	39,40 €
DL-520-EJ	PEUGEOT Partner	104	40 €	39,40 €
DF-888-YB	CITROEN Berlingo	105	40 €	39,40 €
CZ-217-RR	RENAULT Kangoo	108	40 €	39,40 €
CY-037-YY	PEUGEOT Expert	107	40 €	39,40 €
CV-387-CS	CITROEN Nemo	108	40 €	39,40 €
CM-845-YR	PEUGEOT Expert Tepee	110	40 €	39,40 €
787 ACM 54	CITROEN Berlingo	112	40 €	39,40 €
910 ADD 54	RENAULT Mascott	113	40 €	39,40 €
989 AGX 54	RENAULT Kangoo	114	40 €	39,40 €
986 AHB 54	RENAULT Trafic	116	40 €	39,40 €
942 AHD 54	RENAULT Clio	116	40 €	39,40 €
317 AKC 54	FIAT Doblo	117	40 €	39,40 €
972 AKR 54	FIAT Ducato	118	40 €	39,40 €
971 AKR 54	FIAT Ducato	119	40 €	39,40 €
496 AKX 54	FIAT Ducato	120	40 €	39,40 €
733 ALJ 54	FIAT Strada	121	40 €	39,40 €
21 AMM 54	NISSAN Cabstar 35.13	122	40 €	39,40 €
AA-858-VL	PEUGEOT 207	123	40 €	39,40 €
AB-175-GH	NISSAN Cabstar	124	40 €	39,40 €
AB-992-RT	FIAT Ducato	125	40 €	39,40 €
AC-286-WG	PEUGEOT Partner	126	40 €	39,40 €
AD-688-EX	PEUGEOT Boxer Frigo	127	40 €	39,40 €
CB-208-QL	PEUGEOT Partner	128	40 €	39,40 €
DR-268-BB	CITROEN Jumpy	129	40 €	39,40 €
DG-982-CD	RENAULT Kangoo ZE	130	40 €	
EK-686-KH	RENAULT Clio	131	40 €	
EY-646-GQ	PEUGEOT 208 Line	135	40 €	
AE-201-TE	RENAULT Master	175	40 €	39,40 €
7808 YN 54	PEUGEOT Partner	181	40 €	39,40 €
1714 YW 54	PEUGEOT Boxer	183	40 €	39,40 €
7925 YY 54	RENAULT Mascott	186	40 €	39,40 €
9283 ZN 54	RENAULT Master	189	40 €	39,40 €
8629 ZV 54	PIAGGIO	190	40 €	39,40 €
6721 ZW 54	RENAULT Kangoo	191	40 €	39,40 €
219 ZX 54	CITROEN Jumper	192	40 €	39,40 €
220 ZX 54	CITROEN Jumper	193	40 €	39,40 €
5709 ZX 54	RENAULT Clio	194	40 €	39,40 €
8810 ZX 54	RENAULT Kangoo	195	40 €	39,40 €
565 ABJ 54	CITROEN Jumper	197	40 €	39,40 €
3883 RB 54	MERCEDES 1513	208	78 €	76,80 €
9929 YT 54	RENAULT MASCOTT	223	40 €	39,40 €
DC-483-BC	MERCEDES 1523 4X4	224	64 €	62,70 €
710 AGN 54	IVECO EuroCargo 140E22	225	64 €	62,70 €
AF-065-HE	RENAULT Midlum Sernat	226	115 €	113,20 €
BB-885-VE	RENAULT Midlum	227	65 €	63,70 €
BZ-439-LP	NISSAN Atleon	228	50 €	49,60 €
65998	ROCHER LAVEUSE	311	80 €	
MA 335	BMW Laveuse	384	80 €	
Autre Matériel	Non prévu dans cette liste	999	36 €	35,00 €

TARIFS applicables au jour de la mise à disposition

FRAIS DE PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION

ASSOCIATIONS LUNEVILOISES ET PERSONNEL MUNICIPAL

<u>A compter du 1er janvier 2019</u>	CAUTION	H-T	T.V.A. 20 %	T.T.C.	2018
<u>SALON DES HALLES</u>	<u>1 500 €</u>				
PETIT SALON (seul)		45,00 €	9,00 €	54 €	53 €
GRAND SALON (seul)		78,33 €	15,67 €	94 €	93 €
PETIT SALON AVEC CUISINE (avec salon Gridel)		107,50 €	21,50 €	129 €	129 €
GRAND SALON AVEC CUISINE (avec petit salon et salon Gridel)		170,83 €	34,17 €	205 €	204 €
Montage ou démontage estrade		90,00 €	18,00 €	108 €	107 €
<u>ECUREUIL</u>	<u>500 €</u>				
SALLE		41,67 €	8,33 €	50 €	49 €
SALLE + CUISINE		60,83 €	12,17 €	73 €	72 €
<u>SALLE SAINT-MAUR :</u>	<u>300 €</u>	40,00 €	8,00 €	48 €	47 €
<u>Le RESERVOIR</u>	<u>1 500 €</u>				
<u>1° NIVEAU</u>					
SALLE		250,00 €	50,00 €	300 €	300 €
SALLE + BAR + CUISINE		291,67 €	58,33 €	350 €	350 €
<u>SALLE 2° NIVEAU</u>		250,00 €	50,00 €	300 €	300 €
<u>ESPACE GUY CORBIAT</u>	<u>300 €</u>	36,67 €	7,33 €	44 €	43 €
<u>EDIFICES CULTUELS</u> (utilisation pour concerts etc...)		433,33 €	86,67 €	520 €	520 €
<u>Jardin de l'Abbé (1/2 journée)</u>	<u>300 €</u>	58,33 €	11,67 €	70 €	83 €
<u>Temple</u>	<u>300 €</u>	107,50 €	21,50 €	129 €	128 €
<u>ESPACES DE PROXIMITE</u>	<u>300 €</u>	41,67 €	8,33 €	50 €	49 €

FORFAIT TRI : 80 €

**MENAGE DEFECTUEUX : APPLICATION DU TARIF HORAIRE POUR UN AGENT DE CATEGORIE C, FILIERE TECHNIQUE
MAJORATION PAR JOURNEE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) CONSECUTIVE(S) : 50 %**

L'accès aux salles est conditionné au paiement intégral et au dépôt de la caution lors de la rédaction de la fiche technique, préalable obligatoire à toute occupation.

TARIFS applicables au jour de la mise à disposition

AUTRES LOCATAIRES : PARTICULIERS - ENTREPRISES - AUTRES ORGANISMES

A compter du 1er janvier 2019		LUNEVILLOIS				NON LUNEVILLOIS			
BATIMENTS	CAUTION	PRX H.T.	T.V.A. 20 %	TOTAL T.T.C.	2018	PRX H.T.	T.V.A. 20 %	TOTAL T.T.C.	2018
<u>SALON DES HALLES</u>	<u>1 500 €</u>								
PETIT SALON (seul)		104,17 €	20,83 €	125 €	129 €	208,33 €	41,67 €	250 €	260 €
GRAND SALON (seul)		237,50 €	47,50 €	285 €	294 €	483,33 €	96,67 €	580 €	590 €
PETIT SALON AVEC CUISINE		285,00 €	53,00 €	318 €	317 €	548,33 €	109,67 €	658 €	648 €
GRAND SALON AVEC CUISINE		487,50 €	97,50 €	585 €	589 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200 €	1 195 €
Montage ou démontage estrade		89,17 €	17,83 €	107 €	108 €	97,50 €	19,50 €	117 €	118 €
<u>ECUREUIL</u>	<u>500 €</u>								
SALLE		91,67 €	18,33 €	110 €	109 €	189,17 €	37,83 €	227 €	228 €
SALLE AVEC CUISINE		113,33 €	22,67 €	136 €	136 €	241,67 €	48,33 €	290 €	290 €
<u>Le RESERVOIR</u>	<u>1 500 €</u>								
<u>1° NIVEAU</u>									
SALLE		850,00 €	170,00 €	1 020 €	1 018 €	1 733,33 €	346,67 €	2 080 €	2 078 €
SALLE + BAR + CUISINE		1 204,17 €	240,83 €	1 445 €	1 444 €	2 495,83 €	499,17 €	2 995 €	2 990 €
<u>SALLE 2° NIVEAU</u>		620,83 €	124,17 €	745 €	745 €	1 245,83 €	249,17 €	1 495 €	1 494 €
<u>SALLE SAINT-MAUR</u>	<u>300 €</u>	65,00 €	13,00 €	78 €	77 €	137,50 €	27,50 €	165 €	164 €
<u>ESPACES DE PROXIMITE</u>	<u>300 €</u>	68,33 €	13,67 €	82 €	81 €	141,67 €	28,33 €	170 €	169 €
<u>Jardin de l'Abbé (1/2 journée)</u>	<u>300 €</u>	69,17 €	13,83 €	83 €	82 €	110,83 €	22,17 €	133 €	132 €
<u>CENTRE ADMINIST. (1/2 journée)</u>		21,67 €	4,33 €	26 €	26 €	41,67 €	8,33 €	50 €	49 €
<u>ESPACE GUY CORBIAT</u>	<u>300 €</u>	62,50 €	12,50 €	75 €	74 €	120,83 €	24,17 €	145 €	144 €
<u>Mairie ANNEXE</u>									
SALLE DE REUNION (1/2 journée)		21,67 €	4,33 €	26 €	26 €	41,67 €	8,33 €	50 €	49 €
BUREAU		16,67 €	3,33 €	20 €	20 €	26,67 €	5,33 €	32 €	32 €
<u>PLACE LEOPOLD</u>		21,67 €	4,33 €	26 €	26 €	58,33 €	11,67 €	70 €	70 €
CELLULE DU KIOSQUE/1a semaine (utilisations à but commercial)									

FORFAIT TRI : 60 €

MEHAGE DEFECTUEUX : APPLICATION DU TARIF HORAIRE POUR UN AGENT DE CATEGORIE C, FILIERE TECHNIQUE

MAJORATION PAR JOURNEE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) CONSECUTIVE(S) : 80 %

L'accès aux salles est conditionné au paiement intégral et au dépôt de la caution lors de la rédaction de la fiche technique, préalable obligatoire à toute occupation.

TARIFS HORAIRES DES INSTALLATIONS SPORTIVES (pour facturation ou valorisation)

à compter du 1^{er} janvier 2019

SITES	ASSOCIATIONS LUNEVILOISES	ASSOCIATIONS NON LUNEVILOISES	STRUCTURES PRIVEES & AUTRES ORGANISMES		2018			
			LUNEVILOIS	NON LUNEVILOIS				
Cosac BOULLOCHE	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Cosac LEO LAGRANGE	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Gymnase LA BAROLLIERE					13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Gymnase	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €				
Boulodrome	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €				
Gymnase MIMOUN	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
COMPLEXE CHARLES BERTE								
Grande salle	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Salle de gymnastique	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Salle de tennis de table	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Salle de danse	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
Salle de réunion	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €				
Dojo	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
PLAINE DU CHAMP DE MARS								
Terrain de football	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
Terrain de baseball	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
STADE FENAL								
Terrain de football	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
Terrain de rugby	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
Piste d'athlétisme	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
Espace Buvette	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €				
Terrains de tennis	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
STADE DES FRERES HECKLER	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €
STAND DE TIR DU RIAISOIS	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
STAND DE TIR A L'ARC EXTERIEUR	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €
Maison des associations								
Salle de danse	13 €	18 €	37 €	50 €				
Salle de réunion	13 €	18 €	37 €	50 €				
Salle d'escrime	13 €	18 €	37 €	50 €				
Salle de tennis de table	13 €	18 €	37 €	50 €				
Salle de tir à l'arc	13 €	18 €	37 €	50 €				
Salle de tir aux armes	13 €	18 €	37 €	50 €				
Dojo de karaté	13 €	18 €	37 €	50 €				
Autres installations sportives	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €

**TARIFS DE LOCATION pour tout matériel loué
à compter du 1er janvier 2019**

MATERIEL par tranche de 48 H	LUNEVILOIS		NON LUNEVILOIS		PERTE OU CASSE SELON
	PRIX H.T.	T.V.A. 20 %	TOTAL H.T.	T.V.A. 20 %	
	PRIX T.T.C		TOTAL T.T.C		
ARMOIRE ELECTRIQUE	53,08 €	10,82 €	106,08 €	21,22 €	V
BANC	1,83 €	0,37 €	3,58 €	0,72 €	A
BARRIERE METALLIQUE	4,33 €	0,87 €	8,58 €	1,72 €	L
CHAISE	1,83 €	0,37 €	3,58 €	0,72 €	E
COUVERT (*)	0,92 €	0,18 €	1,75 €	0,35 €	U
VERRES (par canton de 6)	1,75 €	0,35 €	1,75 €	0,35 €	R
DRAPEAU	3,50 €	0,70 €	6,92 €	1,38 €	D
DRAPEAU ETRANGER	3,50 €	0,70 €	6,92 €	1,38 €	E
ECRAN	12,67 €	2,53 €	25,25 €	5,05 €	
ECUSSON	3,50 €	0,70 €	6,92 €	1,38 €	
GRILLE CADDIE	3,42 €	0,68 €	6,75 €	1,35 €	
MAT	2,67 €	0,53 €	5,25 €	1,05 €	R
ORIFLAMME	2,67 €	0,53 €	5,25 €	1,05 €	E
PLANTES VERTES	12,67 €	2,53 €	25,25 €	5,05 €	M
PODIUM 1x1m	4,33 €	0,87 €	8,58 €	1,72 €	P
PODIUM ROULANT	252,50 €	50,50 €	505,00 €	101,00 €	L
POTEAUX DE GUIDAGE A SANGLE	4,25 €	0,85 €	8,42 €	1,68 €	A
PRATICABLE 1x1m (module 2x1m)	1,83 €	0,37 €	3,58 €	0,72 €	C
PROJECTEUR (lampes quartz)	21,92 €	4,38 €	43,83 €	8,77 €	E
PUPITRE A DISCOURS	21,08 €	4,22 €	42,08 €	8,42 €	E
SONORISATION PORTATIVE	54,75 €	10,95 €	108,42 €	21,88 €	M
STAND DEPLIANT	42,08 €	8,42 €	84,17 €	16,83 €	E
STAND	84,17 €	16,83 €	168,33 €	33,87 €	N
TABLE	4,33 €	0,87 €	8,58 €	1,72 €	T
PERCOLATEUR	14,58 €	2,92 €	28,17 €	5,83 €	
BARBEGUE	18,58 €	3,72 €	37,08 €	7,42 €	
CAUTION DE 100 € - Particuliers et entreprises					
PANNEAUX DE SIGNALISATION (par 2)	3,50 €	0,70 €	5,25 €	1,05 €	OU
PARTICULIERS		GRATUIT	6,92 €	1,38 €	DEVIS
ENTREPRISES		4,20 €			

2018

83,00 €	128,00 €
2,10 €	4,20 €
6,10 €	10,20 €
2,10 €	4,20 €
1,00 €	2,00 €
2,00 €	2,00 €
4,10 €	8,20 €
4,10 €	8,20 €
16,00 €	30,00 €
4,10 €	8,20 €
4,00 €	8,00 €
3,10 €	6,20 €
3,10 €	6,20 €
16,00 €	30,00 €
5,10 €	10,20 €
300,00 €	600,00 €
6,00 €	10,00 €
2,10 €	4,20 €
28,00 €	52,00 €
26,00 €	50,00 €
65,00 €	130,00 €
60,00 €	100,00 €
100,00 €	200,00 €
5,10 €	10,20 €
17,20 €	34,40 €
22,00 €	44,00 €
/	6,20 €
4,10 €	8,20 €

FORFAIT LIVRAISON : 45 €
+ 45 € supplémentaires au-delà de 10 kms

CAUTION : 250 €

(*) Le couvert comprend : Assiette creuse - Assiette à dessert - Fourchettes - Couteau - Cuillère - Petits cuillères - Verre à eau - Verre à vin - Coupe de champagne - Tasses et sous-tasses à café.

TARIFS HORAIRES DES INSTALLATIONS SPORTIVES (pour facturation ou valorisation)

à compter du 1^{er} janvier 2018

SITES	ASSOCIATIONS LUNEVILOISES	ASSOCIATIONS NON LUNEVILOISES	STRUCTURES PRIVEES & AUTRES ORGANISMES		2018				
			LUNEVILOIS	NON LUNEVILOIS					
Cocsec BOULLOCHE	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Cocsec LEO LAGRANGE	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Gymnase LA BAROLLIERE					13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Gymnase	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €					
Boulodrome	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €					
Gymnase MEMOUN	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
COMPLEXE CHARLES BERTE									
Grande salle	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Salle de gymnastique	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Salle de tennis de table	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Salle de danse	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
Salle de réunion	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €					
Dojo	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
PLAINE DU CHAMP DE MARS									
Terrain de football	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
Terrain de baseball	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
STADE FENAL									
Terrain de football	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
Terrain de rugby	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
Plate d'athlétisme	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
Espace Buvette	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €					
Terrains de tennis	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
STADE DES FRERES HECKLER	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	13,00 €	18,00 €	37,00 €	50,00 €	
STAND DE TIR DU RIAISOIS	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	
STAND DE TIR A L'ARC EXTERIEUR	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €					
Maison des associations									
Salle de danse	13 €	18 €	37 €	50 €					
Salle de réunion	13 €	18 €	37 €	50 €					
Salle d'escrime	13 €	18 €	37 €	50 €					
Salle de tennis de table	13 €	18 €	37 €	50 €					
Salle de tir à l'arc	13 €	18 €	37 €	50 €					
Salle de tir aux armes	13 €	18 €	37 €	50 €					
Dojo de karaté	13 €	18 €	37 €	50 €					
Autres installations sportives	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	8,00 €	11,00 €	20,00 €	27,00 €	

Conseil Municipal du 13 décembre 2018

TARIFS 2019

Valables à compter du 1er janvier 2019

Creusement			<u>2018</u>
Fosse simple pour adulte (1.50m)	129 €		127 €
Fosse double pour adulte (2.00 m)	161 €		159 €
Fosse pour enfant (1.00 m)	32 €		32 €
Exhumation			
Exhumation avec translation	129 €		127 €
Exhumation sans translation	50 €		49 €
Taxe urne cinéraire et caveau			
Taxe d'inhumation en caveau particulier	100 €		99 €
Taxe de dépôt d'urne	72 €		71 €
Taxe de dispersion	38 €		37 €
Caveau municipal - Caveau provisoire			
Droit fixe indivisible par tranche de 30 jours	62 €		61 €
Concession de terrain			
Temporaire - 15 ans simple superficie	165 €		163 €
Temporaire - 15 ans double superficie	332 €		327 €
Trentenaire - 30 ans simple superficie	332 €		327 €
Trentenaire - 30 ans double superficie	664 €		654 €
Cinquantenaire - 50 ans simple superficie	553 €		545 €
Cinquantenaire - 50 ans double superficie	1 106 €		1 090 €
Perpétuelle simple superficie	3 336 €		3 287 €
Perpétuelle double superficie	6 672 €		6 573 €
Concession cinéraire			
Trentenaire - 30 ans 1 m ²	161 €		159 €
Cinquantenaire - 50 ans 1 m ²	270 €		266 €
Columbarium cellule de 2 places			
Temporaire - 15 ans	544 €		536 €
Trentenaire - 30 ans	1 088 €		1 072 €
Cinquantenaire - 50 ans	1 813 €		1 786 €
Etat			
Bon état	448 €		441 €
Etat moyen	295 €		291 €
Etat médiocre	185 €		182 €
Superficie			
P.R.E.C.D.J.M	1.90 x 0.90	1.71 m ²	
N.K.S.T.U	2.00 x 1.00	2.00 m ²	
V (cinéraire)	1.00 x 1.00	1.00 m ²	
Les autres	2.60 x 1.18	3.06 m ²	

Pas de caveau à moins de 2.00 m²

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-353

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : AFFAIRES CULTUELLES – INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEE 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de fixer, annuellement, l'indemnité allouée aux prêtres des églises communales assurant effectivement le gardiennage de ces églises.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer cette indemnité, pour l'année 2018, à 474,22 € par prêtre.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- fixe, pour l'année 2018, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales (Saint-Léopold, Saint-Jacques et Saint-Maur) à 474,22 € par prêtre,

- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018, nature 6282, fonction 324, enveloppe 3797 pour un montant total de 1 422,66 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-355

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : JEUNESSE - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE-RECONDUCTION
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Par délibération n°2018-084 lors de la séance du jeudi 8 mars 2018 et n°2018-204 lors de la séance du jeudi 14 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité, après avis de sa Commission des Finances, en faveur du projet de « Bourse au Permis de Conduire » et a sa reconduction.

Ce projet a ainsi permis à neuf jeunes, premiers bénéficiaires de ce dispositif, de s'engager pleinement dans l'obtention de leur permis de conduire, tout en accomplissant admirablement leur contrepartie d'activité d'intérêt collectif du 09 avril au 20 mai 2018 et du 18 au 29 juin 2018.

Fort de ce bilan extrêmement positif, la VILLE de LUNÉVILLE et la MISSION LOCALE du LUNEVILLOIS (M.L.L.) souhaitent, financer dix nouvelles bourses au permis de conduire pour l'année 2019.

Pour rappel ce projet consiste, en partenariat avec la Mission Locale du Lunévillois (M.L.L.), dans la prise en charge par la VILLE de LUNÉVILLE du versement d'une bourse forfaitaire à l'obtention du permis de conduire, en échange d'une activité d'intérêt collectif en lien avec le développement durable, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

La contrepartie à la participation de la ville dans le financement du permis de conduire est réalisée dans le cadre du projet d'obtention de la 4ème fleur engagé par la Ville.

Afin de répondre aux critères de ce projet, l'usage de produits phytosanitaires étant prohibé, les jeunes auront pour mission d'entretenir manuellement la voirie et les espaces publics de la ville.

L'encadrement des jeunes est réalisé par les agents des services bénéficiaires, voirie et espaces verts, également en charge de la fourniture des équipements et outillages nécessaires à la bonne exécution de la contrepartie.

Celle-ci correspond à 70h à effectuer en amont de l'inscription au permis de conduire.

Elle est réalisée dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes portés par la M.L.L..

L'activité s'inscrit dans une démarche de découverte du monde du travail et d'amélioration du cadre de vie.

Afin de bénéficier du dispositif, les jeunes , sélectionnés sur proposition de la M.L.L., doivent répondre aux critères suivants :

- être résidents de LUNÉVILLE,
- être âgés de 18 à 25 ans,
- être inscrits à la M.L.L. dans une dynamique et un parcours de qualification justifiant l'octroi de la bourse.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa commission Finances,**

- approuve la reconduction du projet « Bourse au Permis de Conduire »,
- autorise le Maire à signer la convention jointe de partenariat avec la Mission Locale du Lunévillois ainsi que tous documents associés au projet « Bourse au Permis de Conduire »,
- décide de verser, dans la limite de dix bénéficiaires, à la Mission Locale du Lunévillois sous la forme de subvention et après facturation, la bourse forfaitaire d'aide à la formation de 500 € (cinq cent euros) par bénéficiaire,
- décide de verser 1 000 € (mille euros) à la Mission Locale du Lunévillois afin de participer aux frais de gestion de l'action,
- précise que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2019, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-356

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : JEUNESSE – OPÉRATION TICKETS JEUNES – AUGMENTATION DE MONTANT
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Politique tarifaire initiée par la Ville de LUNEVILLE en 2000, les « Tickets Jeunes » constituent une aide financière de 16 € annuelle pour les jeunes, âgés de 6 à 15 ans domiciliés à LUNEVILLE, qui adhèrent à une association socio-culturelle ou sportive, reconnue par le service Jeunesse, et dont le siège est à LUNEVILLE.

A compter de 2006, et avec la volonté de rendre encore plus cohérente la politique jeunesse, un élargissement de la tranche d'âge des bénéficiaires, portant celle-ci de 5 à 18 ans, correspondant à celle des opérations « Sports Vacances » a été adoptée.

Suite à l'arrêt des nouvelles activités périscolaires, il apparaît nécessaire, d'une part, de favoriser et développer la participation des jeunes, et d'autre part, de maintenir le soutien apporté au milieu associatif lunévillois.

C'est pourquoi, il nous semble judicieux d'augmenter de manière significative, à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant des « Tickets Jeunes » de 16 € (seize euros) à 20 € (vingt euros) annuels.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- valide l'augmentation du montant du « Tickets Jeunes » de 16 € (seize euros) à 20 € (vingt euros) annuels à compter du 1^{er} janvier 2019,
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23155 pour un montant de 17 000 €,
- prend acte de la liste des associations bénéficiaires.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-357

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS - OPERATION SPORTS VACANCES 2018 - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BARDOT

L'opération «Sports Vacances» 2018 est terminée.

Le bilan est le suivant :

PARTICIPATION		SÉANCES	HEURES
Associations	Enfants		
16	4514	356	535h30

Les clubs sportifs ayant participé à l'opération se partageront la subvention municipale d'un montant de 9 000 € selon l'état joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide que la somme de 9 000 € destinée à l'Opération «Sports Vacances» 2018 sera répartie aux divers clubs participants selon l'état ci-joint,

- précise que les crédits sont inscrits au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23154.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-358

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – SECTIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : M. BARDOT

Dans le cadre du développement de la pratique sportive à Lunéville, la Ville a souhaité soutenir le fonctionnement des sections sportives en versant une subvention d'un montant de 500 € par section, à laquelle s'additionne 20 € par élève inscrit.

Pour l'année scolaire 2018-2019, trois sections sont ouvertes et fonctionnent :

- deux sections au collège Ernest BICHAT, accueillant respectivement, 14 élèves en football et 26 élèves en natation de la 6^{ème} à la 3^{ème},

- une section sportive handball au collège Charles GUERIN ouverte depuis septembre 2018 en partenariat avec le Sporting Club Lunéville qui accueille 14 élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

La commission propose d'attribuer 780 € au Sporting Club Lunéville, 780 € au FC Lunéville et 1020 € au Nautique Club Lunéville.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide d'attribuer :

- 780 € au Sporting Club Handball,
- 780 € au FC Lunéville,
- 1 020 € au Nautique Club Lunévillois.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-359

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS

RAPPORTEUR : M. BARDOT

Lors des derniers championnats de France en juin 2018, Carole CHAROY membre du cercle d'escrime Lunévillois a obtenu le titre de Championne de France en vétérans 2. Elle a ainsi obtenu sa qualification aux championnats du Monde qui se sont déroulés à LIVOURNE en Italie du 8 au 14 octobre 2018.

Afin de faire face aux dépenses importantes liées aux frais de déplacement et d'hébergement, l'association sollicite une aide exceptionnelle.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. HAUVILLER, M. CHAUMET),
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide d'attribuer 200 € au Cercle d'escrime Lunévillois,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

En 2017-2018, l'équipe fanion de l'Entente Sportive Lunéville Sixte évoluait en championnat régional 4. Suite à la refonte des divisions au niveau de la ligue Grand Est de Football et à son bon classement de la saison passée, le club joue cette année en championnat régional 3. Afin de faire face aux dépenses importantes liées aux frais de ligue et aux frais d'arbitrage, l'association sollicite une aide exceptionnelle pour la saison 2018-2019.

En raison des frais inhérents à cette évolution, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide d'attribuer 1 000 € à l'Entente Sportive Lunéville Sixte,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-361

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

**OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LORRAINE
GYMNASTIQUE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT**

La salle de gymnastique du complexe sportif Charles Berte est un équipement mutualisé entre le club local et le public scolaire des différents établissements de Lunéville. Le matériel, pour des raisons évidentes de sécurité, doit être entretenu et renouvelé de façon régulière. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement d'une barre asymétrique.

Le montant de cet investissement s'élève à 3 171,84 €. L'association sollicite une participation financière auprès de la ville.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

- décide d'attribuer 1 000 € à la Lorraine Gymnastique Lunéville,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-362

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SKI CLUB DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Dans le cadre des festivités de Noël, une patinoire sera installée place Léopold du 7 au 30 décembre prochain.

Afin de pouvoir y accueillir gratuitement des groupes d'enfants scolarisés à Lunéville, des encadrants possédants l'agrément de l'Éducation Nationale doivent être présents.

L'association Ski Club de Lunéville assurera cet encadrement et accueillera les classes.

En contrepartie de l'investissement des bénévoles, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- décide d'attribuer 500 € au Ski Club de Lunéville.
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153,

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-363

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BARDOT

A – PARTICIPATION FRAIS DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, il est proposé d'attribuer une subvention aux clubs ci-dessous mentionnés :

- AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE

Pour la participation de six athlètes aux Championnats de France Sport Adapté à ANNECY, il est proposé d'attribuer une subvention de 193 €.

- LORRAINE GYMNASTIQUE

Pour la participation de treize athlètes aux Championnats de France Team Gym Evolution 1 à MOUILLERON LE CAPTIF, il est proposé d'attribuer une subvention de 298 €.

- CENTRE EQUESTRE LA GALOPAIDE

Pour la participation :

- d'une équipe de Horse Ball aux Championnats de France à JARDY,
 - de deux équipes de Horse Ball aux Championnats de France au MANS,
 - de cinq équipes de Horse Ball aux Championnats de France à LAMOTTE BEUVRON,
 - de cinq individuels CSO aux Championnats de France à LAMOTTE BEUVRON,
- il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

- CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS

Pour la participation de huit athlètes aux Championnats de France à TOULOUSE, HENIN BEAUMONT, DECINES et TROYES,
il est proposé d'attribuer une subvention de 224 €.

- CARACHE LUNEVILLOISE

Pour la participation de cinq pêcheurs aux Championnats de France à SAINT QUENTIN, BOUAFFLES et aux ETANGS PIROT dans l'allier,
il est proposé d'attribuer une subvention de 159 €.

- SPORTS ORIENTATION LUNEVILLE

Pour la participation de trente-huit athlètes aux Championnats de France à RAMBOUILLET, COËTQUEN, RENNES et LONS EN VERCORS
il est proposé d'attribuer une subvention de 838 €.

- NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS

Pour la participation de cinq nageurs aux Championnats de France à ANGERS, CERGY PONTOISE et PIERRELATE,
il est proposé d'attribuer une subvention de 202 €.

- HANDISPORT LUNEVILLE

Pour la participation de six athlètes aux Championnats de France à SAINT HERLAIN, HYERES, ABILLY, MONTELMAR et SAINT RAPHAEL,
il est proposé d'attribuer une subvention de 346 €.

- CLUB HALTEROPHILE LUNEVILLE

Pour la participation d'un athlète aux Championnats de France de développé couché à ALBI,
il est proposé d'attribuer une subvention de 68 €.

- JUDO CLUB LUNEVILLE

Pour la participation de trois judokas aux Championnats de France espoirs et cadets à CEYRAT,
il est proposé d'attribuer une subvention de 133 €

- LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Pour la participation de deux athlètes aux Championnats de France 10km et marathon à LIEVIN et ALBI,
il est proposé d'attribuer une subvention de 101 €

- RUGBY CLUB LUNEVILLOIS

Pour la participation de six athlètes aux Championnats de France rugby à 5 à HERBLAY,
il est proposé d'attribuer une subvention de 173 €

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du .

B – FORMATION D'EDUCATEURS ET DE JUGES ARBITRES

► FORMATION ARBITRAGES, EDUCATEURS FEDERAUX

- 265 € à La Lorraine Gymnastique Lunéville pour cinq formations,
- 390 € au Lunéville Baseball Softball Association pour six formations,
- 75 € à l'Amicale Lunévilloise de Tennis de Table pour une formation,
- 155 € au Luneville Athletic Club pour quatre formations,
- 850 € au Nautique Club Lunévillois pour huit formations,
- 75 € au Club Subaquatique Lunévillois pour une formation,
- 80 € au Sports orientation Lunéville pour deux formations.

► CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESIONNELLE

- 150 € à la Lorraine Gymnastique Lunéville.

► BREVET PROFESSIONNEL

- 300 € au Nautic Club Lunévillois.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du .

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,**

-décide d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Déplacements Championnats de France	Frais de Formation	Subvention à verser à l'association
Amicale Lunévilloise de Tennis de Table	193,00 €	75,00 €	<u>268,00 €</u>
Lorraine Gymnastique Lunéville	298,00 €	415,00 €	<u>713,00 €</u>
La Galopade	1 500,00 €		<u>1 500,00 €</u>
Cercle d'Escrime Lunévillois	224,00 €		<u>224,00 €</u>
Carache Lunévilloise	159,00 €		<u>159,00 €</u>
Sport Orientation Lunéville	838,00 €	80,00 €	<u>918,00 €</u>
Nautique Club Lunévillois	202,00 €	1 150,00 €	<u>1 352,00 €</u>
Handisport Lunéville	346,00 €		<u>346,00 €</u>
Rugby Club Lunéville	173,00 €		<u>173,00 €</u>
Lunéville Athletic Club	101,00 €	155,00 €	<u>256,00 €</u>
Club Haltérophile Lunéville	68,00 €		<u>68,00 €</u>
Lunéville Baseball- Softball Association		390,00 €	<u>390,00 €</u>
Judo Club Lunéville	133,00 €		<u>133,00 €</u>
Club Subaquatique Lunévillois		75,00 €	<u>75,00 €</u>
TOTAUX	4 235,00 €	2 340,00 €	6 575,00 €

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-364

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – ANIMATION DE NOËL « A LA RECHERCHE DU TRAÎNEAU DU PÈRE NOËL »
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Noël étant une période qui rassemble les familles, le bureau du Patrimoine souhaite proposer un jeu familial au centre-ville le dimanche 23 décembre après-midi avec la participation de l'association Yutopia. Des énigmes, proposées par chaque commerçant participant, conduiront les enfants « A la recherche du traîneau du Père Noël » à travers le centre-ville. Cette opération débutera au marché de Noël sur la place Léopold et se terminera au salon des Halles pour un goûter.

Des récompenses, un sachet de chocolat et le livret pédagogique édité par la ville, seront distribués aux enfants pendant le goûter qui clôturera la fin de la recherche du traîneau, celui-ci sera placé dans le salon des Halles.

Le budget prévisionnel est estimé à 1 400 euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de de sa Commission des Finances,**

- autorise le partenariat avec l'association Yutopia et les commerçants souhaitant participer ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette action ;
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 nature 611 enveloppe 4754, nature 60632 enveloppe 4758, nature 2188 enveloppe 13084.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2018-365

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – ANIMATION DES VITRINES DISPONIBLES DU CENTRE-VILLE

RAPPORTEUR : M. TALLOT

Les magasins vacants du centre-ville nuisent à l'attractivité de celui-ci. L'année dernière, l'habillage à l'aide de vitrophanies a limité les affichages sauvages qui enlaidissaient les devantures. La Ville de Lunéville souhaite, au travers de la mise en place de vitrophanies, redonner une meilleure qualité esthétique au linéaire marchand dans le but de valoriser et de dynamiser le centre-ville.

Cette proposition, qui constitue une étape dans le vaste projet à vocation culturelle et touristique de nature à dynamiser notre zone économique et commerciale, répond à plusieurs objectifs :

- la mise en valeur utilitaire du patrimoine local,
- le rapprochement de la Municipalité et les propriétaires de locaux commerciaux par la mise en place de projets concrets communs.

Les vitrines deviendront des lieux d'expositions éphémères pour la période de décembre 2018 à juin 2019 sur la thématique « c'est mon patrimoine ». Les montages photographiques ont été réalisés par des enfants de Lunéville dans le cadre d'ateliers avec le Cri des Lumières.

Le budget prévisionnel de cette animation est de 1 500 euros pour l'impression des vitrophanies, la création d'un fond blanc sur certaines vitrines en collaboration avec le Cri des lumières.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de de sa Commission des Finances,**

- adopte le programme de la manifestation « Animation des vitrines disponibles »,
- autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents relatifs à cette manifestation,
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018, nature 6237, enveloppe 4757, nature 611, enveloppe 4754, nature 60632, enveloppe 4758.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2018-351

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LYCÉE PROFESSIONNEL PAUL LAPIE

RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Depuis plusieurs années, l'École de Broderie d'Art du Lycée Paul Lapie travaille à la promotion de l'art ancestral de la broderie perlée lunévilloise à travers tout le territoire national. Aujourd'hui, le Lycée Professionnel a la prétention de faire connaître ce savoir-faire hors de nos frontières à travers un projet de rayonnement Européen du pays Lunévillois.

Ce projet nécessite un déplacement de 19 élèves germanistes sur Berlin avec comme principaux objectifs, ceux de faire connaître la broderie de Lunéville auprès de célèbres artistes Allemands, de participer à des salons, de développer les relations franco-allemandes et d'inaugurer un partenariat avec le Lycée Professionnel.

Ces actions représentant un investissement humain et financier fort, le Lycée Professionnel Paul Lapie a sollicité une aide financière auprès de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'y répondre favorablement en allouant la somme de 1000 € au Lycée Paul Lapie.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) au Lycée professionnel PAUL LAPIE,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, fonction 01, nature 6748, enveloppe 17 762.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-339

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : FINANCES - SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2019

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Afin d'équilibrer le budget de l'Eau pour 2019, il convient de reconduire le montant de la surtaxe communale sur l'eau potable à :

- 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois
- 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE), Après avis de sa Commission des Finances,

- fixe pour l'année 2019 le montant de la surtaxe sur l'eau à :

- 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois
- 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées

- précise que la recette sera imputée sur la nature 70128, enveloppe 1100, au B.P. 2019 pour un montant total estimé de 410 000 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-340

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

**OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME n° 18.01 / CREDITS DE PAIEMENT
2018-2019 : REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Par délibération n° 308 en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a entériné le principe d'une autorisation de programme pour les travaux de requalification du secteur Gare.

Rappelons que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Le crédit de paiement autorisé pour l'année 2018 a été fixé à 1 215 000 €. Arrêté au 21 novembre 2018, le montant des travaux mandaté sur l'exercice 2018 est de : 60 969,96 € TTC (hors travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement).

Aussi, est-il proposé au Conseil municipal de reprendre les crédits de paiement non utilisés au 21 novembre et de les reporter pour une utilisation maximale fixée au 31 décembre 2019.

- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

L'autorisation de programme 2018-2019 a été fixée par délibération en 2017 à la somme 2 225 000 €. Depuis, le projet a été modifié.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la gare, la Ville de Lunéville va procéder au réaménagement des voiries de la rue GIRARDET, de la rue Charles VUE, de la rue RIVOLET, et de la place Pierre SEMARD.

AUGMENTATION DES COÛTS

Fin 2017 il a été mis en place un programme de travaux d'aménagement sur l'ensemble de l'axe gare avec un chiffrage estimatif qui a dû être affiné et modifié en fonction des différentes concertations qui ont été réalisées au cours de l'année 2018 avec les élus, les techniciens, les partenaires de la ville et l'ABF.

L'étude du projet a notamment mis au jour que la structure de la rue Rivolet était très légère et instable pour le passage des poids lourds et des bus et qu'elle devait être renforcée, impliquant des terrassements et des matériaux supplémentaires.

On a retravaillé le profil des bacs en corten ainsi que la végétation afin de répondre à une exigence de l'ABF qui demande à développer au maximum les espaces végétalisés.

La sécurité des usagers, piétons, cyclistes, PMR a également fait l'objet d'aménagement spécifique comme des plateaux surélevés à toutes les intersections avec des surfaces en béton désactivé et des pavés granits au bout de la rue Carnot afin d'assurer une continuité par rapport à l'existant.

Au carrefour de la rue de Rivolet et de la rue Girardet il sera créé un mini giratoire permettant une fluidité de la circulation à cet endroit quelques fois compliqué.

Concernant l'éclairage public il a été décidé de faire une proposition de qualité en répondant aux demandes de la SNCF sur le parvis de la gare.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de porter le montant de cette autorisation de programme à la somme de 3 151 000 €.

L'équilibre de ce programme sera financé par le FCTVA (de l'ordre de 516 000 €), l'autofinancement, l'emprunt et les subventions.

A ce jour, seule la subvention de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été notifiée à la Ville pour les travaux de la 1^{ère} Tranche (165 471 €), et inscrite au budget primitif 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de porter l'autorisation de programme de l'opération de la requalification du secteur gare de 2 225 000 € à 3 151 000 €,

- décide de reporter les crédits de paiement 2018 non utilisés au 21 novembre sur l'exercice 2019.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE. 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-341

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Compte tenu des différentes mesures intervenues en matière de gestion du personnel sur l'année 2018 :

- commissions administratives paritaires des 15 et 22 février, 5 avril, 21 juin, 18 octobre et 6 décembre 2018,
- mobilité du personnel : Recrutements, retraites, mutations, disponibilité, détachement, congé parental,
- réussite à des concours et examens professionnels,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme GUILLEMOT est absente au moment du vote),

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs relatif aux emplois permanents pourvus à la Ville de LUNÉVILLE.

GRADES	2017	2018	Postes pourvus au 31/12/2018
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX</u>			
ATTACHÉ HORS CLASSE	1	0	0
ATTACHÉ PRINCIPAL	1	1	1
ATTACHÉ	7	7	6
<u>CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX</u>			
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	5	3	3
et à temps non complet	1	0	0
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	5	6	6
RÉDACTEUR	4	5	5
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u>			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	6	7	7
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	10	12	12
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	5	5
et à temps non complet	1	1	1
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX</u>			
INGENIEUR	1	2	2
<u>CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX</u>			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	6	5	5
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	0	0	0
TECHNICIEN	8	6	6
<u>CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX</u>			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	10	14	14
AGENT DE MAITRISE	17	14	14
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</u>			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	11	21	21
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	56	47	46
et à temps non complet	0	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	44	44	44
et à temps non complet	6	7	7
<u>FILIERE CULTURELLE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</u>			
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	1
<u>FILIERE SPORTIVE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>			
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	1
EDUCATEUR DES APS	0	1	1

<u>FILIERE SOCIALE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</u>			
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	5	9	9
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	3	3
et à temps non complet	0	1	1
<u>FILIERE ANIMATION</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX</u>			
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX</u>			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	2	2
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	1	1
ADJOINT D'ANIMATION	4	4	4
<u>FILIERE POLICE</u>			
<u>CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</u>			
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	1	1
<u>CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE</u>			
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	2	2
GARDIEN - BRIGADIER	2	2	2
TOTAL DES TEMPS NON COMPLET	8	10	10
TOTAL DES TEMPS COMPLET	226	227	225
TOTAL GÉNÉRAL	234	237	235

<u>EMPLOIS FONCTIONNELS (Non inclus)</u>			
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	1	1	1
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	1	1	1

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-342

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : REQUALIFICATION DU SECTEUR GARES FERROVIAIRE ET ROUTIERE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre du développement de mode de transports alternatifs, la Ville a souhaité requalifier son entrée autour du secteur gare.

Notre objectif premier est la mise en exergue du caractère intermodal de notre gare SNCF et de son environnement où se trouvent gares routières, parking, taxis, pistes cyclables, rues commerçantes.

Il s'agit donc de refondre ce quartier pour en faire un espace de vie convivial et agréable autour d'une gare fréquentée par près d'un million de voyageurs par an.

Cet espace de vie, véritable entrée de ville, doit être mieux connecté au centre et à ses atouts. Notre objectif est de mettre en valeur un parcours amenant les voyageurs de la gare à la place Léopold, puis au Centre Ancien pour aboutir au Château de LUNEVILLE.

Cette opération, -inscrite dans les orientations budgétaires 2018 et 2019 -, ayant commencé au printemps 2018 et s'achevant courant 2019, fait l'objet de deux tranches de travaux. Aussi, convient-il au titre de l'année 2019, de procéder à la demande de subvention concernant plus spécifiquement :

- La requalification des rues GIRARDET (entre les rues LEVEL et RIVOLET) et le réaménagement de la place Pierre-SEMARD pour la création d'une zone multimodale.

Le montant hors taxe des travaux de cette deuxième tranche s'élève à 1 766 666 euros.

Pour la conduite de ce projet phare, la Ville a élaboré le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DSIL demandée	Subvention DETR demandée	Conseil Régional	Conseil départemental	FEDER	Autofinancement Ville de LUNEVILLE
Requalification des rues GIRARDET (entre les rues LEVEL et RIVOLET) et le réaménagement de la place Pierre-SEMARD pour la création d'une zone multimodale	1 766 666 euros HT	250 000 euros	250 000 euros	600 000 euros	200 000 euros	100 000 euros	366 666 euros

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-343

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : REALISATION D'UN PARKING AERIEN PLACE DES REMPARTS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Afin de faciliter l'accès à la nouvelle offre culturelle que représente le Cinéma, la création d'un parking aérien Place des Remparts est nécessaire. Aussi, est-il envisagé la création d'un parking aérien d'une centaine de places à cet endroit afin d'augmenter l'offre de stationnement pour que le stationnement ne soit pas un phénomène bloquant pour les spectateurs du cinéma et du quartier. Il s'agit également de consolider l'attractivité du centre-ville en favorisant l'accès.

Création d'un parking aérien de 1 ou 2 étages pour une centaine de places avec un habillage permettant l'insertion de l'ouvrage dans la cité.

Pour la conduite de ce projet phare, la Ville a élaboré le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DSIL demandée	Subvention DETR demandée	Conseil Régional	Conseil départemental	FEDER	Autofinancement Ville de LUNEVILLE
Réalisation d'un parking aérien place des Remparts	1 200 000 euros	250 000 euros	250 000 euros	250 000 euros	100 000 euros	100 000 euros	250 000 euros

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-344

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : REFECTION DES SOLS DE L'ECOLE HUBERT-MONNAIS

RAPPORTEUR : Mme BAGARD

A l'instar des travaux réalisés en 2018 au sein de l'école DEMANGEOT où il s'est agi de recouvrir les sols de dalles avec colles amiantées des classes avec un revêtement composé d'une couche acoustique et de lames PVC, des travaux similaires sont prévus pour ce qui concerne l'école Hubert-MONNAIS.

Pour la conduite de ce projet, la Ville a élaboré le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DETR demandée	Autofinancement Ville de LUNEVILLE
Réfection des sols de l'école Hubert-MONNAIS	120 000 euros	48 000 euros	72 000 euros

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-345

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE : DEPOSE DES POTS A FEU DES TOURS DE L'EGLISE SAINT-JACQUES
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Il s'agit de mettre en valeur les tours de l'église Saint-Jacques en redonnant tout leur lustre aux pots à feu.

Pour la conduite de ce projet, la Ville a élaboré le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DRAC	Autofinancement Ville de LUNEVILLE
Dépose des pots à feux des deux tours de l'église Saint-Jacques	25 872 €	12 936 €	12 936 €

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-346

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

**OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES FONDS EUROPEENS (FEDER)
ETUDE STRATEGIQUE SMART CITY
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La signature de la convention « Action Cœur de Ville » le 7 juin 2018 à Lunéville, en présence du ministre de la Cohésion des Territoires Jacques MEZARD, fut le point de départ d'un ensemble de processus visant à répondre aux attentes des habitants actuels ou futurs de notre ville.

Il a été acté dans la convention « Action Cœur de Ville », la réalisation d'une étude numérique qui aura pour objet la définition d'une stratégie Smart City.

La ville de Lunéville a retenu l'agence SCALEN pour réaliser cette étude qui permettra aussi bien de faire un état des lieux de l'existant ainsi que la mise en place d'une réflexion collective en laissant une large place à l'initiative.

Déroulement de cette étude :

- Une note d'exposé sur la Smart City,
- Une présentation d'actions et de stratégies exemplaires sur des territoires comparables Animation de deux séminaires,
- Diagnostic des pratiques actuelles,
- Proposition de feuille de route.

Le coût global de cette étude stratégique est de 18 000 € TTC (15 000 € HT).

Afin de couvrir une partie de la dépense liée à la réalisation de cette étude, la ville de Lunéville sollicitera le taux maximum d'intervention auprès du FEDER, dans le cadre du dispositif USAGES NUMERIQUES (7.2.C).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances**

- autorise le Maire à formuler une demande de subvention pour financer cette étude au taux maximum d'intervention,
- sollicite l'autorisation de commencer l'étude avant l'octroi d'une éventuelle subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- précise que la dépense est prévue au B.P. 2019, enveloppe 25 439.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-347

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – ESPACE GUY CORBIAT
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville dispose d'un ensemble immobilier qui accueille déjà des salles de réunion utilisées par diverses associations, Cet ensemble dispose au 1^{er} étage d'une surface libre qui permettrait la création de 2 logements, 1 T3 et 1 T4. Cette opération pourrait ainsi ramener 2 familles au cœur de la vieille ville.

En parallèle à ces travaux, la réhabilitation de la façade donnerait un attrait supplémentaire au bâtiment, ainsi qu'au quartier qui subit actuellement plusieurs travaux d'embellissement

SOLUTION :

La création des 2 appartements implique une restructuration complète de second œuvre, à savoir :

- démolition de cloisons existantes,
- recloisonnement afin d'optimiser les surfaces et adapter ainsi l'offre aux besoins de logement de la population,
- reprise de l'électricité avec mise aux normes,
- reprise de la plomberie et des sanitaires,
- réfection des cages d'escalier (respect des normes ERP d'accessibilité et des règles d'incendie entre autres).

La façade sera quant à elle refaite entièrement afin de redonner à l'immeuble son aspect patrimonial originel en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, mais aussi pour poursuivre l'embellissement et la rénovation de la place lancés par la Ville.

Le traitement de la coactivité ERP/logements privés par la création du degrés coupe-feu nécessaire et le traitement des cages d'escalier.

Pour la conduite de ce projet phare, la Ville a élaboré le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DSIL demandée	Subvention DETR demandée	CD 54	Financement Ville
Création de 2 logements, 1 T3 et 1T4, Cette opération pourrait ainsi ramener 2 familles au cœur de la vieille ville, et réfection totale de la façade et des fenêtres.	500 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-348

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : M. TALLOT

Ces dernières années, la Ville a œuvré à préserver son patrimoine et de nombreux chantiers ont permis de valoriser cet héritage. Ainsi, l'Hôtel Abbatial a fait l'objet de travaux d'entretien. La municipalité poursuit actuellement sa mission de valorisation du patrimoine en menant le projet de réfection de l'escalier principal de l'Hôtel Abbatial.

Le coût prévisionnel global est estimé à 63 000 euros HT.

La Ville de LUNEVILLE sollicite, pour mener à bien la restauration de l'escalier principal de l'Hôtel Abbatial, la participation financière notamment de l'État (DRAC) et éventuellement d'autres participations sous diverses formes auprès d'organismes publics, privés et de mécènes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à formuler une demande de subvention pour financer cette opération à la D.R.A.C. au taux de 40 % pour une dépense subventionnable de 63 000 € HT,

- autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions et documents relatifs aux demandes de subventions et de participations auprès d'organismes publics et privés et de mécènes,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019, nature 2313, enveloppe 8213.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-349

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ET DE PROGRAMMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU CHATEAU DE LUNEVILLE – SUBVENTION DE LA VILLE DE LUNEVILLE AU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Département a lancé courant du mois de juin 2018 une étude pré-opérationnelle et de programmation pour le développement du château de LUNEVILLE. Cette étude figure dans la convention Action Cœur de Ville signée le 7 juin 2018 et s'élève à 114 840 euros TTC.

La convention susmentionnée prévoit une participation de la Ville à hauteur de 8 % des dépenses, soit un total de 9 187,20 euros.

Ces crédits sont inscrits sur la nature 65733, fonction 024, enveloppe 26451 du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. BARDOT),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer une subvention de 9 187,20 euros au Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de l'étude précitée,

- précise que ces crédits sont inscrits sur la nature 65733, fonction 024, enveloppe 26451 du budget primitif 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

OBJET : LE CRI DES LUMIERES – CONVENTION D'OBJECTIFS 2018/2020 – VERSEMENT DE SUBVENTION
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Par envoi du 5 novembre 2018, l'association « Le Cri des Lumières » a adressé une facture d'un montant de 5 000 € conformément à la convention d'objectifs pluriannuelle 2018/2020, signée par le Maire en date du 8 janvier 2018 (cf annexe).

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur cette facture d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (**Abstentions** : Mme PAILLARD, M. AUBERT, Mme GUILLEMOT, Mme FLEURANTIN, Mme MANSUY, Mme LAURAIN, M. FRASNIER, M. HAUVILLER, M. CHAUMET),
Après avis de sa Commission des Finances,

- prend acte du présent document,

- autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à destination de l'association « Le Cri des Lumières »,
- précise que les crédits sont prévus au BP 2018, nature 611, fonction 023, enveloppe 19960.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-354

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL
ANNEE 2019**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Code du Travail dispose, dans son article L3132-26, que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2019 :

- 06 JANVIER 2019
- 07 AVRIL 2019
- 19 MAI 2019
- 30 JUIN 2019
- 25 AOUT 2019

- 24 NOVEMBRE 2019
- 01 DECEMBRE 2019
- 08 DECEMBRE 2019
- 15 DECEMBRE 2019
- 22 DECEMBRE 2019
- 29 DECEMBRE 2019

soit 11 dimanches au total.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE - Abstention : M. HAUVILLER),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide, avant de les transmettre au Conseil Communautaire de la CCTLB pour avis, les ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2019 :

- 06 JANVIER 2019
- 07 AVRIL 2019
- 19 MAI 2019
- 30 JUIN 2019
- 25 AOUT 2019
- 24 NOVEMBRE 2019
- 01 DECEMBRE 2019
- 08 DECEMBRE 2019
- 15 DECEMBRE 2019
- 22 DECEMBRE 2019
- 29 DECEMBRE 2019

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-352

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. de GOUVION SAINT-CYR, M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme GUILLEMOT est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 19 décembre 2018.

**OBJET : SPORTS – TOUR DE LA MIRABELLE - VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Pour la première fois en 2018, la ville de Lunéville a accueilli une étape du Tour de la Mirabelle le dimanche 22 avril avec un départ depuis la cour des communs du Château et une arrivée au centre-ville de Damelevières.

Cette course cycliste à étapes de niveau national organisée par l'association sportive « Team Macadam's Cowboys » s'est déroulée du 20 au 22 avril 2018 et a permis la promotion du patrimoine culturel et architectural de notre territoire.

Les frais liés à l'accueil de cet événement se sont élevés à 10 000 euros. Pour cette année 2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lunévillois a souhaité porter financièrement ce dossier et a déposé une demande de subvention auprès des fonds européens LEADER.

Le plan de financement prévisionnel fixe une participation de la Ville de Lunéville d'un montant de 1 467 euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances**

- décide d'attribuer 1 467 euros au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lunévillois,
- précise que la dépense sera imputée sur l'enveloppe 17 762, nature 6748, fonction 01.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize décembre deux mil dix-huit.

